

MAIRIE DE VARETZ



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 04 DECEMBRE 2014

Nombre de conseillers en exercice :

En exercice : 19

Présents : 16 (Cf liste d'émargement)

- Monsieur Le Maire Nicolas Pennel
- Mesdames Emilie Merel, Maria Sousa-Borges, Jany Guennoc-Barrière, Maryse Lochu, Elisabeth Goddaert, Mireille Durand, Brigitte Berthy, Catherine Goulmy, Messieurs Pascal Barrière, Aimé Pons, Matthieu Froidefond, Aurélian Coursière, Francis Rouland, Eric Jaubertie, Clément Tallerie.

Excusés avec procuration : 3

- Madame Marie Loriol procuration donnée à Aurélian Coursière
- Monsieur Paul Audard procuration donnée à Nicolas Pennel
- Monsieur Jean-Pierre Charliaguet procuration donnée à Elisabeth Goddaert

Secrétaire de séance : Catherine Goulmy

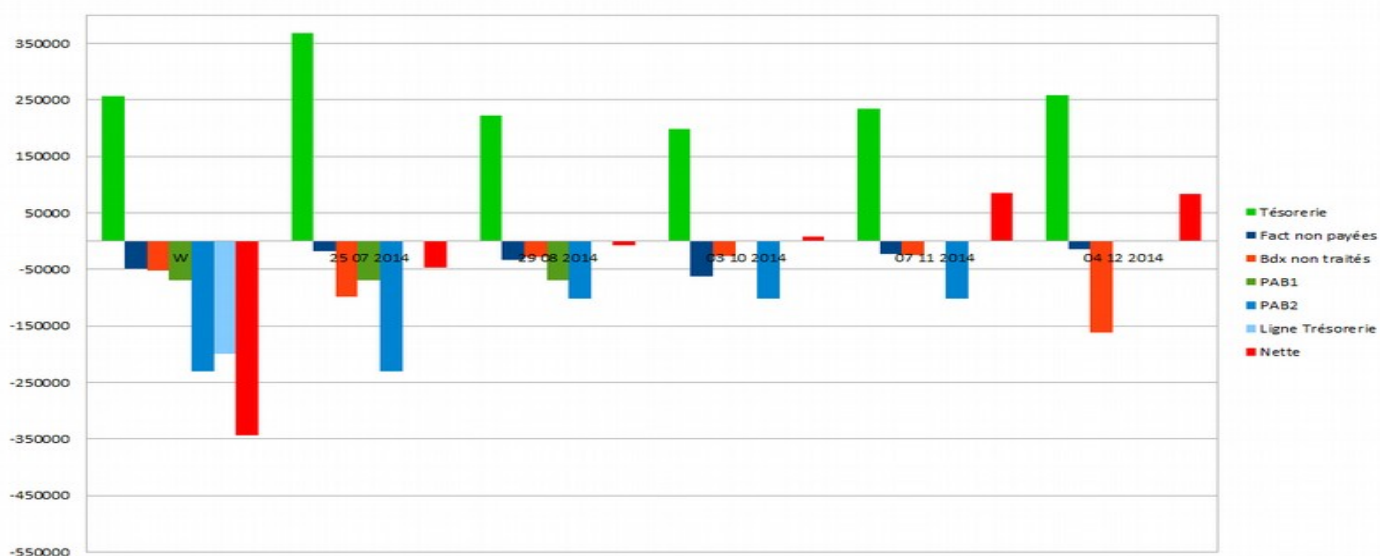
Ouverture de séance : 20H40

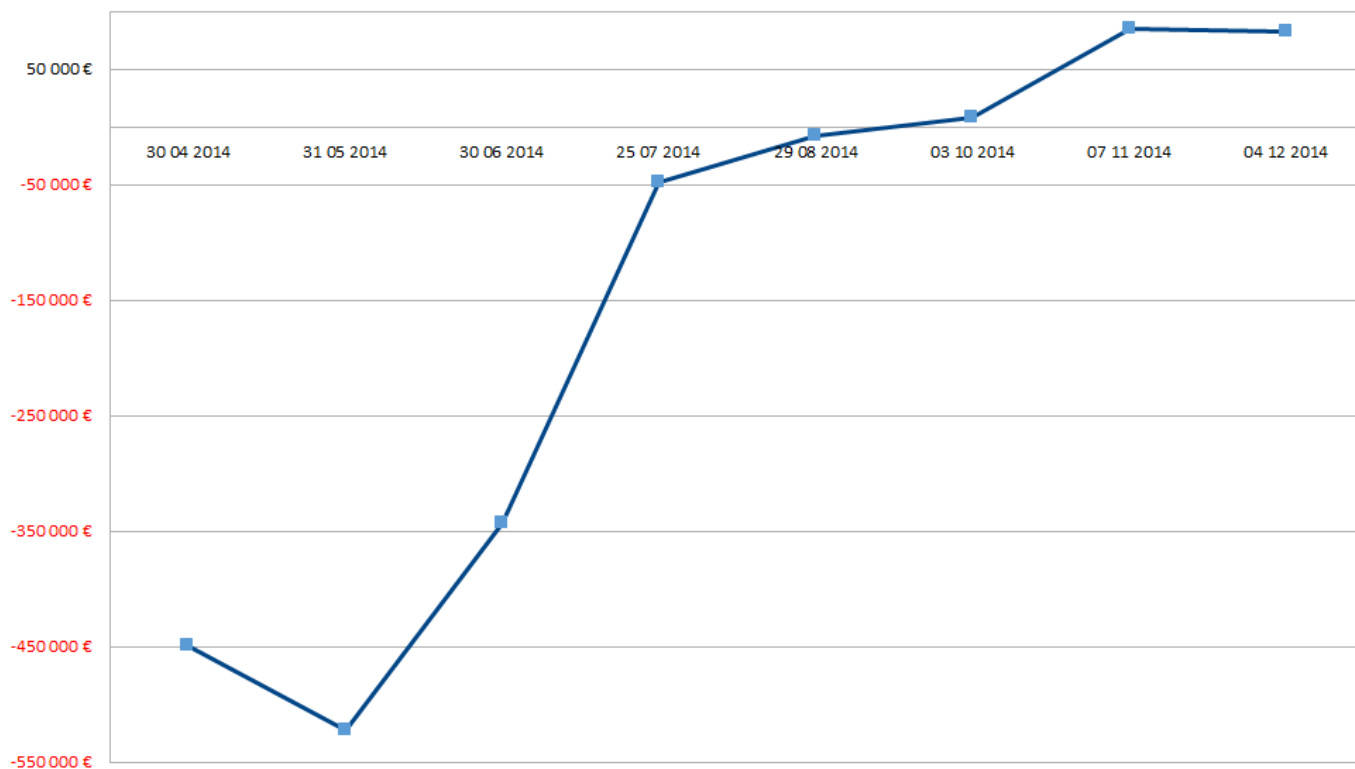
Préambule :

- Validation du conseil municipal du vendredi 7 novembre 2014.

1 - FINANCES:

- Point financier:





Les diagrammes précédents montrent une trésorerie nette identique à celle de novembre : 85K€ ainsi qu'une nette amélioration de la situation depuis début 2014, amélioration obtenue grâce aux baisses de charges de fonctionnement, reports de projets et emprunt.

- Création d'un budget ALSH 2015:

Il est proposé de créer un budget spécifique à l'accueil de loisirs afin de connaître son coût réel. De plus, dans l'hypothèse où à moyen terme l'ALSH deviendrait compétence communautaire, le montant de compensation à demander à la CABB sera défini. Actuellement, le budget alloué à l'ALSH est d'environ 10% du budget global de la commune dont 46 000€ de subvention. Le coût total de l'enfance, écoles et périscolaires s'élève à environ 200 000€ avec 60 000€ à la charge de la commune.

La création du budget ALSH est soumise au vote du conseil municipal.

Approbation donnée à l'unanimité.

- Subventions associations 2015:

Le tableau ci-dessous donne le montant des subventions versées aux associations en 2013 et le montant proposé pour 2014. Aucune subvention ne sera versée aux associations n'ayant pas fait de demande ainsi qu'aux associations qui ont fait une demande mais qui n'avaient rien reçu en 2013. Il est à noter qu'une nouvelle méthode d'attribution sera proposée en 2015.

Associations	Sub. 2013	Sub. demandées	Sub. proposées	
Union sportive Varetzienne	1 430 €	0 €	1 400 €	
Varetz Athlétic Club	2 335 €	2 335 €	2 300 €	Acompte 2000 €
Varetz patrimoine	125 €	125 €	125 €	
Comité des fêtes	1 210 €	1 210 €	1 200 €	
FNACA	135 €	135 €	135 €	
Foyer culturel	525 €	525 €	525 €	
Hand Ball club	265 €	250 €	250 €	
La troupe des point y es	340 €	500 €	340 €	
Les Sans soucis	630 €	630 €	630 €	
Association des Parents d'élèves	1 105 €	1 105 €	1 100 €	
section locale ACPG	135 €	135 €	135 €	
Société de chasse	315 €	385 €	335 €	
Varetz Espaces	0 €	400 €	335 €	
École primaire		500 €	500 €	projet se souvenir & commémorer
EPCC CDA Les Treize Arches	2 000 €	2 000 €	200 €	
École de musique du Pays d'Allasac	585 €	861 €	585 €	
Amis bibliothèque départementale	70 €	70 €	70 €	
APICEMH	170 €	200 €	0 €	
Ass. coordination personnes âgées (1)	700 €	930 €	930 €	2325 habitants x 0,40 € = 930 €
Prévention routière	20 €	20 €	20 €	
ADIL	111 €	113 €	113 €	
CAUE	100 €	250 €	0 €	
Pays d'Art et d'Histoire (Vézère ardoises)	691 €	1 166 €	1 166 €	Déjà versées
JMF	50 €	150 €	0 €	
Fondation du Patrimoine	100 €	120 €	0 €	
		Total	12 394 €	

Ces propositions sont soumises au vote du conseil municipal.

Approbation donnée par 15 voix pour et 4 abstentions.(Mme Goddaert + procuration

M.Charliaguet, Mme Durand et M.Rouland)

- Décisions modificatives budget 2014: (cf DM en annexes)

2 – URBANISME:

- Approbation modification simplifiée du plan local d'urbanisme lieu-dit Laurençou :

La démarche a été enclenchée en avril. La dénomination de la demande a été changée en juillet en « modification allégée du PLU » à la place de « révision simplifiée du PLU ». La phase de consultation des personnes publiques associées est achevée et les avis reçus sont positifs. La phase de communication publique comportant la communication publique dans le journal « La Montagne » et l'accessibilité du dossier au public est à ce jour terminée. .

L'approbation de la modification simplifiée du PLU est soumise au vote du conseil municipal.

Approbation donnée à l'unanimité.

- Demande de modification du PLU – Mme Dauvergne :

Mme Dauvergne a déposé un permis de construire afin d'agrandir sa maison d'habitation située lieu-dit « La Nouaille ». Cette maison est construite sur une parcelle qui a été classée en zone N1 du PLU. La classification N1 du PLU impose que la surface construite n'excède pas 30% de la superficie totale de la parcelle. La surface de l'habitation actuelle atteint déjà cette valeur. Le permis de construire ne peut donc être accordé en l'état. 3 possibilités existent pour pallier cette situation.

- la modification simplifiée du PLU afin d'augmenter la superficie de la parcelle. Cette augmentation ne peut se faire qu'au détriment de la zone voisine classée en zone A du PLU ce qui n'est pas autorisé.

- l'erreur manifeste lors de la mise en place du PLU. Une erreur doit être relevée dans les mois suivant la mise en place. Celle-ci datant de 6 ans, cette solution ne peut être retenue.

- la révision simplifiée du PLU utilisée dans un cas d'intérêt général. Cette solution ne peut être retenue.

La proposition d'attendre la révision générale du PLU pour examiner ce cas est soumise au vote du conseil municipal.

Approbation donnée à l'unanimité.

- Demande de transfert permis d'aménager Domaine de Ribonnet au profit de

Polygone :

Le domaine de Ribonnet souhaite vendre à Polygone le permis d'aménager qui lui a été accordé pour le lotissement de Biscaye. La première tranche de travaux devra débuter avant mars 2015 et concernera 10 constructions.

3 – CLASSEMENT VOIRIE:

Le bureau d'études COLIBRIS a dressé l'état des lieux des routes de la commune en donnant une hiérarchie de l'état, une estimation du coût de la remise en état. Certains chemins qui ont été goudronnés par le passé, sont toujours classés comme chemins ruraux. COLIBRIS propose d'augmenter la longueur des voies communales de 10 kms et des rues de 1476 m. Il est à noter que les dotations globales de fonctionnement accordées à la commune sont proportionnelles à la longueur des voies publiques. Cette augmentation de longueur de voies publiques entrainera une augmentation des DGF versée à la commune en 2016.

La validation du diagnostic établi par le bureau d'études COLIBRIS et du reclassement de la voie communale est soumise au vote du conseil municipal.

Approbation donnée à l'unanimité.

4 – ACHAT ET VENTE MATERIEL SERVICES TECHNIQUES :

Le matériel obsolète (épareuse, rigoleuse, tracteur) pourrait être vendu pour 3000€ ainsi qu'une tondeuse KUBOTA pour 100€. La tondeuse HONDA est conservée pour pièces détachées de maintenance.

La proposition de vente du matériel obsolète est soumise au vote du conseil municipal ;

Approbation donnée à l'unanimité.

Afin de se débarrasser des déchets végétaux, il est proposé d'acheter une broyeuse d'occasion dont le produit pourra être utilisé pour le paillage. La capacité est de 13m³/h. Le fournisseur est Menue Culture pour la somme de 6900€

La proposition est soumise au vote du conseil municipal.

Approbation donnée à l'unanimité.

Le fauchage des voiries a été réalisé par l'entreprise Fraysse pour 5500€ entrainant une économie de 6000€ par rapport au coût 2013.

5 – PERSONNEL COMMUNAL :

- Formation permis poids lourd et CACES 8:

Une démarche peut être envisagée vis-à-vis de Pôle emploi afin d'obtenir une aide de 50% du coût de formation permis poids lourd et CACES 8 d'un agent.

Est soumise au vote du conseil municipal, l'autorisation de faire les démarches nécessaires à l'obtention de cette aide.

Approbation donnée à l'unanimité.

- Avance sur salaire / agents placés en 1/2 traitement:

Suite à des arrêts maladie, deux agents vont passer en 1/2 traitement. L'autre partie du traitement sera pris en charge par l'assurance mutuelle. Afin de pallier l'éventuel décalage entre le versement des deux 1/2 traitements, il a été demandé au trésorier, la possibilité de verser un acompte aux agents. La demande a été rejetée.

6 - AFFAIRES DIVERSES:

- CABB :

La réunion du bureau communautaire du 2 décembre avait pour but la présentation des enjeux de la mutualisation des services en ce qui concerne les deux dimensions financière et ressources humaines. Les 3 objectifs de la mutualisation sont l'économie, l'efficience et la compensation des baisses des dotations. Ces dernières seront pondérées par le taux de mutualisation.

- Prochain conseil municipal le vendredi 16 janvier 2015 à 20h30.

Fin de la séance : 22H35.

MAIRIE DE VARETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Budget : PRINCIPAL

Objet : DECISION MODIFICATIVE Exercice 2014

DM N° 8 - Virements de crédits

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VARETZ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur PENNEL Nicolas, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2014.

Présents : PENNEL Nicolas, GOULMY Catherine, BARRIERE Pascal, MEREL Emilie, PONS Aimé, BERTHY Brigitte, SOUSA BORGES Maria, GUENNOG-BARRIERE Jany, JAUBERTIE Eric, LOCHU Maryse, FROIDEFOND Matthieu, COURSIERE Aurélian, TALLERIE Clément, ROULAND Francis, GODDAERT Elisabeth, DURAND Mireille.

Excusés : AUDARD Paul, LORIOL Marie, CHARLIAGUET Jean-Pierre qui ont donné respectivement procuration à PENNEL Nicolas, COURSIERE Aurélian et GODDAERT Elisabeth.

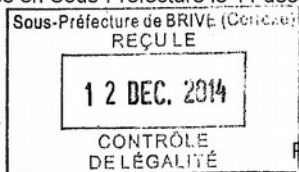
Secrétaire de séance : GOULMY Catherine

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les virement de crédits suivants :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Autre personnel extérieur	6218		600,00			
Autres contributions obligatoires				6558		600,00
Fonctionnement dépenses			600,00			600,00
		Solde	0,00			
Bâtiments scolaires	21312	1212	2 357,00			
Immeubles de rapport	2132	1208	1 945,00			
Matériel de transport	2182	1404	200,00			
Matériel de bureau et matériel inform				2183	604	1 351,00
Mobilier				2184	604	2 135,00
Autres immobilisations corporelles				2188	604	4 478,00
Constructions	2313	1304	2 256,00			
Installations, matériel et outillage tech	2315	1106	1 206,00			
Installations, matériel et outillage tech				2315	1112	3 105,00
Installations, matériel et outillage tech	2315	1304	3 105,00			
Investissement dépenses			11 069,00			11 069,00
		Solde	0,00			

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Affichée et transmise en Sous-Préfecture le 11 décembre 2014.

Le Maire,
PENNEL Nicolas



Page 1 de 1

MAIRIE DE VARETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Budget : PRINCIPAL

Objet : DECISION MODIFICATIVE Exercice 2014 DM N° 9 - CREATION OPERATION "TRAVAUX SUR BATIMENTS"

DM N° 9 - CREATION OPERATION "TRAVAUX SUR BATIMENTS"

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VARETZ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur PENNEL Nicolas, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2014.

Présents : PENNEL Nicolas, GOULMY Catherine, BARRIERE Pascal, MEREL Emilie, PONS Aimé, BERTHY Brigitte, SOUSA BORGES Maria, GUENNOC-BARRIERE Jany, JAUBERTIE Eric, LOCHU Maryse, FROIDFOND Matthieu, COURSIERE Aurélian, TALLERIE Clément, ROULAND Francis, GODDAERT Elisabeth, DURAND Mireille.

Excusés : AUDARD Paul, LORIOL Marie, CHARLIAGUET Jean-Pierre qui ont donné respectivement procuration à PENNEL Nicolas, COURSIERE Aurélian et GODDAERT Elisabeth.

Secrétaire de séance : GOULMY Catherine

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les virement de crédits suivants :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Bâtiments scolaires	21312	1403	10 000,00			
Constructions				2313	1406	10 000,00
Investissement dépenses			10 000,00			10 000,00
		Solde	0,00			

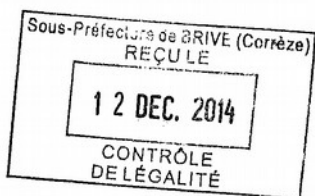
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Affichée et transmise en sous-Préfecture le 11 décembre 2014.

Le Maire,

PENNEL Nicolas,



MAIRIE DE VARETZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Budget : PRINCIPAL

Objet : DECISION MODIFICATIVE Exercice 2014 DM N° 7 - augmentations de crédits

L'an deux mille quatorze, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VARETZ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur PENNEL Nicolas, Maire.

Date de convocation : 28 novembre 2014.

Présents : PENNEL Nicolas, GOULMY Catherine, BARRIERE Pascal, MEREL Emilie, PONS Aimé, BERTHY Brigitte, SOUSA BORGES Maria, GUENNOG-BARRIERE Jany, JAUBERTIE Eric, LOCHU Maryse, FROIDEFOND Matthieu, COURSIERE Aurélian, TALLERIE Clément, ROULAND Francis, GODDAERT Elisabeth, DURAND Mireille.

Excusés : AUDARD Paul, LORIOL Marie, CHARLAGUET Jean-Pierre qui ont donné respectivement procuration à PENNEL Nicolas, COURSIERE Aurélian et GODDAERT Elisabeth.

Secrétaire de séance : GOULMY Catherine

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les virement de crédits suivants :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement				023		9 999,00
Versement de transport				6331		300,00
Cotisations versées au F.N.A.L.				6332		150,00
Cotisations au centre national et aux				6336		50,00
Fonctionnement dépenses						10 499,00
		Solde	10 499,00			
Remboursements sur rémunérations				6419		500,00
Immobilisations corporelles 042				722		9 999,00
Fonctionnement recettes						10 499,00
		Solde	10 499,00			
Emprunts en euros				1641	H.O.	2 300,00
Bâtiments scolaires 040				21312	H.O.	6 749,00
Autres constructions 040				2138	H.O.	3 250,00
Autres immobilisations corporelles				2188	604	9 000,00
Investissement dépenses						21 299,00
		Solde	21 299,00			
Virement de la section de fonctionne				021	H.O.	9 999,00
T.L.E				10223	H.O.	11 300,00

Sous-Préfecture de BRIVE (Correz)
REÇU

12 DEC. 2014

CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Investissement recettes						21 299,00
	Solde		21 299,00			

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme,
 Affichée et transmise en Sous-Préfecture le 11 décembre 2014.
 Le Maire,
 PENNEL Nicolas,

